

CE extra du 9 juin 2009

PMP

Le redémarrage complet du bâtiment 6 avait été repoussé au 15 juin, suite à la défaillance de 2 résistances de 17KW. Les pièces commandées au constructeur aux USA sont arrivées à Orly le 8 juin (arrivée prévue à Charleville le 10 juin).

Nous maintenons l'engagement prévisionnel de nos chantiers :

- S24 : PMP1 en 3x8 + VSD / PMP3 en 1x8
- S25 à S30 : PMP1 en 1x8 / PMP 2 et 3 en 3x8

L'augmentation des besoins culasse EP de 300 pièces par jour (CP05 : 1500/J, CP06 : 1800/j) ajoutée à la demande d'août à hauteur de 12 000 culasses nécessite d'engager :

- les 3 chantiers PMP 1, 2 et 3 les vendredi soir et samedi matin
- les 3 chantiers PMP 1, 2 et 3 les 13 et 14 juillet
- ***les 2 chantiers PMP 2 et 3 en semaine 31***

Le choix du travail en S31 plutôt que S34 est dicté par :

- le sondage effectué auprès du personnel la semaine dernière
- l'intervention de la société Bayer qui intervient sur les machines de contrôle étanchéité en S32 et S34.

Chaque situation individuelle sera examinée avec notamment la possibilité de remplacement des effectifs PMP2 et 3 par des personnes du PMP1.

FERREUX

Notre fournisseur a arrêté les livraisons de vilebrequins TU1 et TU3 depuis le 2 juin suite à une casse outil. Dans notre scénario nous n'avions prévu initialement que quelques coulées de mise au point dans le cadre de la sécurisation. De ce fait, nous sommes amenés en urgence à :

- étudier l'anticipation de la 5^{ème} équipe au lundi 22 juin au lieu du lundi 29 juin.
- envisager de travailler les 13 et 14 juillet. Ce point sera confirmé au CE ordinaire de fin juin en fonction de l'évolution de la situation

En ce qui concerne la semaine 34 : nous engageons le moulage sur une équipe à partir du mardi 18 août (préparation des chantiers le 17/08) en travaillant alternativement SPO1 et SPO2. Par rapport à 2008, cela revient à anticiper le démarrage d'une journée.

La constitution de l'équipe se fera en faisant appel aux volontaires des 5 équipes habituellement engagées.

REMARQUES DES MEMBRES DU CE :

- Sur le travail S31 ou S34 : Nécessité de tenir compte des engagements de chacun.
- Le personnel travaillant en S31 ou 34 remplira un nouveau formulaire de positionnement de leur 4^{ème} semaine de congé et la hiérarchie devra donner réponse avant le 11 juillet en précisant systématiquement si ce positionnement hors période estivale ouvre ou non droit au fractionnement.
- Rappel de la règle du fractionnement :

L'attribution de jours de congés supplémentaires appelés couramment "jours de fractionnement" est soumise à 2 conditions :

1- la totalité des jours de congés principaux d'été (20 jours ouvrés ou 24 jours ouvrables) n'a pu être prise en une seule fois.

ET

2- le reliquat (la partie fractionnée 1, 2 ...5 jours) n'a pas pu être accordé par l'employeur (hiérarchie) entre le 1er mai et le 31 octobre de l'année considérée.

Par ailleurs, l'avenant local à l'accord sur le temps de travail 2008 précise dans son article 3:

« La Direction du site privilégiera la prise des congés principaux en période estivale, y compris pour les fonctions d'appui.

Pour le personnel qui est ou sera concerné par une période de fermeture de 3 semaines, la prise de la 4^{ème} semaine de congés flottante s'effectuera par roulement entre le 1^{er} mai 2009 et le 31 octobre 2009.

Pour le personnel travaillant pendant toute ou partie de la période d'arrêt de la production et qui serait amené à ne prendre que 3 semaines consécutives pendant la période estivale légale, la prise de la 4^{ème} semaine de congés flottante s'effectuera par roulement entre le 1^{er} mai 2009 et le 31 octobre 2009.

Toutefois, si, pour des strictes raisons de service, la prise de la 4^{ème} semaine ne pouvait se faire pendant la période estivale, elle se ferait par roulement entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 mai 2010. Dans ce cas le fractionnement des congés principaux ouvrira droit à des congés supplémentaires dans les conditions fixées par la loi.

- L'organisation du travail secteur ferreux les 17 et 18 août sera précisée lors d'un prochain CE.
- Entrée d'intérimaires : Veiller à ce que les personnes prêtées ou mutées dans un autre secteur dans des conditions d'adéquations difficiles puissent retrouver soit leur poste initial soit un poste correspondant mieux à leurs aptitudes.

CULASSES

Il n'y aura pas de production en S31 à S34, de par la modification des installations en euro 5, mais une préparation soignée pour être OK le lundi 24 août. Nous pourrions être amenés à travailler les 13 et 14 juillet sur DV, TU, V45; ce point sera précisé au CE ordinaire de fin juin.

Berceaux / Traverses

Nous renforçons les équipes pour avoir dans chacune d'elle systématiquement 2 plaques avec tous les moules (3 pour berceaux et 4 pour traverses).

1 équipe 2 plaques berceaux.

1 équipe 2 plaques traverses.

Il n'y aura pas de production de S31 à S34.

Nous pourrions être amenés à travailler les 13 et 14 juillet ; ce point sera précisé au CE ordinaire de fin juin.

Nous confirmons l'engagement des chantiers en H+ Co les vendredis de nuit et en H+ individuelles en horaire affiché les samedis 13, 20 et 27 juin en 1^{ère} équipe.

TRN

Il y aura, comme chaque année, une équipe de 15 personnes pendant les congés.

RECUPERATION DES H- DU PERSONNEL DE JOURNEE NON LIE A LA FABRICATION.

L'activité augmentant, le personnel (journée et équipe) lié à la fabrication va être engagé dans plusieurs séances de récupération d'ici la fin de l'année et dès à présent.

Aussi nous envisageons de faire en même temps la récupération pour le personnel non lié directement à la fabrication en respectant les principes d'équité et de solidarité entre les personnes de l'usine.

La solution envisagée consiste à panacher ces séances entre des séances collectives par journée de 7h complète, le samedi et des allongements de séance d'une heure sur 7 jours.

Nous étudions les conséquences avant d'adopter le réglage définitif pour chaque service.

Dans un premier temps nous envisageons d'organiser des séances supplémentaires collectives les samedis 27 juin et 29 août (horaires décalés).

Nous aborderons cette question dans un prochain CE extraordinaire programmé le vendredi 19 juin à 11h ;